

LA CROIX

Femmes migrantes : quand la violence sexuelle s'ajoute aux difficultés de l'exil

Par Nathalie Birchem, le 27/11/2022 à 06h22

Quasiment toutes les femmes migrantes reçues au Centre Primo-Levi ont subi des viols, indique le rapport 2022 de l'association, qui plaide pour que ces violences soient prises en considération lors de l'examen de leur demande d'asile.



C'est un constat glaçant. Chaque année, le Centre Primo-Levi, qui soigne des exilés victimes de violences ou de torture, reçoit à Paris près de 400 personnes, dont près de 45 % de femmes. Parmi elles, « *la quasi-totalité des patientes du Centre a connu des violences sexuelles* », selon le rapport 2022 de l'association, publié le 25 novembre.

Ces personnes torturées à qui la France refuse le droit d'asile

Si certaines exilées fuient leur pays du fait de violences sexuelles subies chez elles, d'un risque de mariage forcé ou de mutilation génitale, c'est surtout sur le chemin migratoire qu'elles peuvent devenir des victimes. Sur le trajet, elles se retrouvent « *à la merci, souvent, d'un ou plusieurs hommes, qui vont leur permettre financièrement et socialement de passer les obstacles de l'exil* », explique le rapport. En particulier, « *le passage par la Libye, le Maroc ou la Grèce sont des lieux où s'exerce systématiquement la violence sexuelle, dont les passeurs et les membres de forces de sécurité/police sont les principaux responsables*, écrit l'association. *Les grossesses subies sont nombreuses.* »

Des violences « systématisées et répétitives »

Selon le rapport, ces violences, qui peuvent aussi concerner des hommes, *« sont tellement systématisées et répétitives qu'elles en finissent par être comme banalisées ou considérées comme non répréhensibles par les patientes que nous recevons. »* À leur arrivée en France, les abus sont certes moins fréquents mais les femmes se retrouvant souvent à nouveau en situation précaire, et parfois à la rue, peuvent encore être des cibles.

La souffrance psychique des migrants, enjeu de santé publique oublié

Ces événements traumatiques laissent bien sûr des traces, pas toujours visibles mais bien profondes, qu'ont appris à détecter les médecins, psychothérapeutes, kinésithérapeutes et autres professionnels du Centre Primo-Levi. *« Certains symptômes peuvent être peu "bruyants" ou sont perçus comme pouvant relever d'autres pathologies »,* comme de fréquentes douleurs, maux de dos, maux de tête, troubles du sommeil, dépression, idées suicidaires, ainsi qu'« *une grande dépréciation de soi empreinte de dégoût* », détaille le rapport.

« Toutes envahies par les souvenirs des scènes de violences, elles peuvent se montrer peu présentes à leur réalité sociale », ce qui rend les démarches administratives parfois insurmontables sans accompagnement et conduit souvent à un « *grand isolement* ». Enfin, si certaines « *demeurent dans le silence, ne pouvant dire mot sur ce qui leur est arrivé* », d'autres « *au contraire, en parleront très rapidement sans la moindre retenue* ».

« Angle mort » de la politique d'asile

Pourtant, toutes ces femmes ne sont pas forcément reconnues en tant que réfugiées. En effet, le traumatisme subi, allié à cette « *situation paradoxale* » de devoir « *parler de ce qu'elles tentent d'oublier* », vont « *handicaper leur capacité à donner un récit clair et convaincant* », indique Maxime Guimberteau, responsable de la communication et du plaidoyer de l'association. Au risque de ne pas être crues.

Sida : le poids des violences sexuelles subies par les femmes migrantes en France

Ensuite, si l'Ofpra prend désormais en compte plus facilement les violences sexuelles qui ont eu lieu dans le pays d'origine, celles subies sur le parcours restent un « *angle mort* » de la politique d'asile, souligne le Centre Primo-Levi. Pour l'association, elles devraient « *être prises en compte de manière générale dans la décision d'octroi de l'asile, et non plus seulement dans le cas où elles font courir un risque en cas de retour dans le pays d'origine* ».

Nathalie Birchem